



vous informer

La MSA agit aux côtés des familles

■ Salariés et exploitants





La MSA au service des familles

Votre MSA gère l'ensemble des prestations sociales concernant l'enfance et la famille des salariés et des exploitants agricoles. Elle met également en place des actions et dispositifs pour vous aider dans votre quotidien. La MSA vous soutient pour que vous puissiez concilier votre vie familiale et professionnelle.

Les prestations familiales

- Pour faire face à l'arrivée de votre enfant
- La prime à la naissance ou à l'adoption*.
- L'allocation de base*.
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant.
- Le complément de libre choix du mode de garde.

Pour faire face au quotidien

- Les allocations familiales à partir du 2° enfant**.
- Le complément familial pour les familles nombreuses*.
- L'allocation de soutien familial/l'aide au recouvrement des pensions alimentaires (la Gipa).
- L'allocation de rentrée scolaire*.

VOUS INFORMER EN LIGNE

Vous voulez en savoir plus sur ces prestations ou sur ce que vous offre la MSA? Rendez-vous sur le site internet de votre MSA.

^{*}sous condition de ressources

^{**}montant modulé en fonction des ressources

Ce que la MSA fait pour votre santé et celle de votre famille

Les instants santé

Ces bilans de santé personnalisés vous sont proposées régulièrement dès l'âge de 16 ans. Ils vous permettent de mieux prévenir les risques et globalement de prendre soin de vous.

Prévention bucco-dentaire

- Un bilan bucco-dentaire prénatal pour les femmes enceintes.
- Un bilan bucco-dentaire postnatal six mois après l'accouchement.
- Un bilan bucco-dentaire offert pour les enfants de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans.
- Un bilan bucco-dentaire pour les enfants de 7, 10 et 13 ans qui n'ont pas consulté de chirurgien-dentiste dans les 12 mois précédents.

La vaccination

La MSA prend en charge à 100 % les 2 doses du vaccin ROR pour les enfants et les jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Tout au long de votre vie, il est important d'être à jour de vos vaccins. Vous faire vacciner, c'est vous protéger et protéger aussi les personnes les plus fragiles de votre entourage.





RENSEIGNEZ-VOUS!

La liste des prestations présentées dans ce dépliant n'est pas exhaustive. Rapprochez-vous de votre MSA pour plus de précisions.

Vous aider face au handicap avec



- L'allocation journalière de présence parentale.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.
- La prise en charge de frais médicaux jusqu'à 100 %.
- Le remboursement de frais de transports sanitaires et scolaires.

 La MSA est également l'organisme

La MSA est également l'organisme qui vous versera l'AAH* (allocation aux adultes handicapés) si vous y avez droit.

Vous faciliter l'accès au logement et améliorer votre habitat

Payer son loyer, rénover son logement ou déménager quand on est à l'étroit... La MSA veille au respect de vos droits, vous conseille et vous accompagne dans vos démarches logement grâce à :

- l'aide personnalisée au logement (APL)*,
- l'allocation logement à caractère familial (ALF)*,
- l'allocation logement à caractère social (ALS)*,
- les aides à l'adaptation du logement,
- le prêt à l'amélioration de l'habitat,
- la prime de déménagement si vous avez 3 enfants.

VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Depuis votre compte Mon espace privé, effectuez certaines demandes en ligne, suivez le versement de vos prestations... Vous ne l'avez pas créé ? Rendez-vous sur le site Internet de votre MSA.

Des aides complémentaires

Pour les jeunes enfants

- Une prise en charge financière partielle des enfants accueillis :
 - à la crèche (moins de 4 ans),
 - en centres de loisirs (3 ans et plus).
- Une participation aux frais d'aide à domicile*.
- Une aide financière exceptionnelle pour des soins.
- Des aides à l'adaptation du logement.
- Des aides aux vacances.





◆ Pour l'enfance, la jeunesse et la famille

- Des aides au départ en vacances des enfants et des familles.
- Des aides à la poursuite des études.
- Une aide financière pour les formations BAFA.
- Une aide financière pour l'autonomie des jeunes.
- Une aide financière pour les conditions de logement.
- Des aides à la réalisation de projets collectifs par les jeunes en milieu rural.

D'autres aides spécifiques locales peuvent être proposées. Contactez votre MSA pour en savoir plus.

N'OUBLIEZ PAS D'INFORMER VOTRE MSA

Tout changement de votre situation (ressources, adresse, naissance, personnes à charge, emploi...) peut avoir des conséquences sur vos prestations. Pensez à les signaler à votre MSA.

Aujourd'hui, les besoins des familles sont multiples et en constante évolution.

La MSA est à l'écoute des attentes de ses adhérents pour leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle. Elle développe des actions innovantes et spécifiques.

Par cette démarche, la MSA favorise la dynamique des territoires, propose des solutions de proximité et contribue à la vitalité en milieu rural.

Pour toute information sur l'affiliation de votre enfant ou vos droits, rendez-vous sur le site Internet de votre MSA.

